



Règlements généraux

Version 2024

Afin d'offrir un environnement sécuritaire qui répond aux besoins des participant(e)s de la convention, le SAGGEEK aimerait rappeler qu'il est impératif de se comporter de façon responsable, de respecter les règlements en place ainsi que les lois. Ne pas s'y conformer expose les contrevenants à la confiscation, à l'expulsion de la convention sans remboursement ou au bannissement des prochaines éditions selon le cas.

1. Conduite

Les participant(e)s sont dans l'obligation de se comporter de manière respectueuse envers les autres en tout temps et à toutes les activités présentées dans le cadre de l'événement. Cela inclut les visiteurs, le personnel de la convention ainsi que les employés de l'hôtel Le Montagnais. Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée et aura pour conséquence l'expulsion et le bannissement du site.

Tout comportement portant préjudice aux activités en cours, aux lieux de la convention, incluant le bruit excessif ou pouvant causer des dommages physiques, sera sanctionné par l'expulsion de la personne fautive et pourrait entraîner des poursuites judiciaires ou civiles.

Il n'est pas permis de faire des accolades, des tapes dans le dos, des embrassades ou tout autre contact physique sans obtenir l'accord préalable de la personne concernée. Tout contact ou avance non-désiré sera traité comme du harcèlement.

2. Identification

Chaque participant(e) est responsable de porter sa passe d'accès identifiée à son nom, ou à son personnage, orientée vers l'avant à la hauteur de la poitrine. S'il n'est pas possible en raison de contraintes physiques ou du costume, celle-ci doit être positionnée de façon à être la plus visible possible. Elle peut être cachée temporairement pour la prise de photos. Les personnes ne portant pas leur identification peuvent se voir interdire l'accès au site de la convention.

Les personnes ayant perdu leur passe d'accès doivent le signaler immédiatement à la table d'accueil située à l'entrée du site. Une preuve d'achat pourrait vous être demandée pour le remplacement sans frais. Les passes d'accès retrouvées doivent être ramenées le plus rapidement possible à la table d'accueil.

3. Vente

La vente de biens et de services sur les lieux de la convention sans l'autorisation du personnel, et sans avoir pris les dispositions préalables nécessaires, est formellement interdite. Cette action entraînera l'expulsion de toutes les personnes impliquées.

Aucune arme tranchante ou en métal ne peut être vendue sans l'autorisation des organisateurs de l'événement et, le cas échéant, doit être scellée dans une valise de transport appropriée. Toute arme factice achetée dans la salle marchande doit être homologuée immédiatement par le comptoir de vérification des armes et accessoires (Weapon Check) situé près de l'entrée de l'événement.

Il est interdit aux marchand(e)s de vendre toute copie d'œuvre avec un droit d'auteur sans licence. Incluant mais ne se limitant pas à : DVD, Blu-Ray, vidéocassettes, CD, logiciels, objets de collection, vêtements ou œuvres d'art imprimés sans l'accord du titulaire original du droit d'auteur, ou toute autre reproduction illégale.

La vente ou l'exposition de matériel explicite à des personnes mineures est strictement prohibée.

4. Lieux

L'hôtel Le Montagnais est loué à l'usage du SAGGEEK et bien que réservé à cet effet, il demeure un espace avec des aires communes publiques soumises à la législation générale sur la sécurité publique.

Les sorties, escaliers et couloirs doivent rester ouverts et libres à la circulation en tout temps. Les contrevenants seront avisés de se disperser sur-le-champ. Les escaliers et ascenseurs doivent être utilisés uniquement à leur fin prévue, tout usage inapproprié ou dangereux est interdit.

À l'exception des chiens d'assistance, aucun animal vivant n'est permis sur le site de l'événement.

Il est défendu de manipuler, ou d'altérer sans l'autorisation du personnel, le matériel et les équipements appartenant au SAGGEEK (Affiches, ordinateurs, appareils audiovisuels, console d'éclairage, etc.)

Les participant(e)s doivent disposer leur déchets aux endroits prévus à cette fin.

5. Code vestimentaire

La costumade (Cosplay) est fortement encouragée sous les conditions suivantes :

- ★ Les costumes considérés comme indécents, révélateurs ou offensants sont interdits.
- ★ Les participant(e)s ayant des accessoires ou éléments de costumes particuliers doivent se présenter au comptoir de vérification des armes et accessoires (Weapon Check) avant d'accéder à la convention. Le responsable y apposera un autocollant à un endroit visible et devra y demeurer tout au long de la convention. Tout accessoire n'ayant pas passé l'homologation doit être entreposé à l'extérieur du site de la convention. Le SAGGEEK n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Plus de détails sur la politique d'armement en annexe.
- ★ Les personnes présentes sur les lieux de convention devront être chaussées en tout temps.

Toute infraction peut entraîner l'expulsion de la personne contrevenante sans remboursement.

6. Photos et enregistrements vidéos

Chaque participant est responsable de demander la permission de la personne concernée avant de la prendre en photo ou de l'enregistrer sur vidéo.

L'activité ne doit pas gêner la circulation sur le site.

La prise de photo avec flash n'est pas autorisée lors de la mascarade pour des raisons de sécurité.

Il n'est pas permis de photographier ou de filmer les œuvres d'art originales ou toute autre marchandise de la salle marchande sans l'autorisation explicite de son propriétaire.

Le personnel de la convention se réserve le droit de visionner ou d'effacer toute photographie ou tout enregistrement vidéo non autorisé.

7. Nourriture et boisson

La consommation de nourriture et de boisson sur les lieux est permise aux lieux désignés à cet effet.

Les participant(e)s sont responsables de garder l'environnement propre et de nettoyer les lieux une fois terminé. L'abus de ce privilège pourrait mener à l'expulsion sans remboursement.

8. Alcool, drogue et tabac

La consommation de drogue et de tabac, incluant la vapoteuse, est strictement prohibée sur le site de la convention. Toute personne intoxiquée sera invitée à quitter les lieux.

Il est interdit de circuler avec de l'alcool sur le site de la convention, même acquise au bar opéré par l'hôtel Le Montagnais. Les personnes contrevenantes seront invitées à quitter les lieux.

9. Respect de la vie privée

Par la présence sur le site de convention, chaque participant donne son autorisation au SAGGEEK à publier, soit de manière électronique ou sur papier, son nom, son image physique ainsi que toute autre organisation à laquelle il est associé (groupe, cercle de cosplay, équipe, club, etc.). Ceci aux fins de promotion, documentation et/ou archivage. Toute information supplémentaire ne sera divulguée que pour des raisons d'ordre juridique.

10. Responsabilité

La responsabilité du SAGGEEK envers les participant(e)s pour tout dommage ou perte causé par l'organisation, son personnel ou ayant droit, ne dépasse pas les frais d'inscription.

Les participant(e)s s'engagent à indemniser et à dégager toute responsabilité le SAGGEEK, son personnel ou ayant droit contre les dommages et pertes subies par une tierce personne dont les participant(e)s sont responsables d'une quelconque façon.

ANNEXE

Politique d'armement

Pour circuler hors des murs de la convention, toutes répliques d'armes doivent être cachées ou recouvertes en tout temps afin d'éviter des inquiétudes et de ne pas être considéré comme une possible menace, quel qu'elle soit.

Aucunes armes interdites par la loi provinciale et fédérale ne sont tolérées.

<http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-98-462.pdf>

<http://canlii.ca/t/7vf2>

a. Armes à feu et à projectiles

- ★ PAS de vraies armes (même si le mécanisme est altéré pour le rendre dysfonctionnel. Ex. : retirer la gâchette, la goupille, le percuteur ou des vis.).
- ★ AUCUN item en métal n'est accepté. (Les armes de plastique ayant un faux fini métallique sont acceptées).
- ★ Les armes factices doivent présenter un embout orange tel que la loi l'exige. Cet embout peut être amovible pour la prise de photo et la mascarade à condition d'être remis en place immédiatement. Alternativement, avoir un côté complet de l'arme peinte d'une couleur voyante afin de prouver son statut d'imitation peut également convenir.
- ★ Les armes de type "softball" doivent être totalement désactivées et vides de projectiles pour être admises dans la convention.
- ★ Tout accessoire, arme ou article apte à lancer un projectile ou une charge de poudre sont interdits.
- ★ Les arcs, arbalètes, lance pierre sont acceptés à condition qu'il n'y ait aucune tension sur l'arme en question. Aucun projectile associé à ces articles n'est toléré.
- ★ Les NERF ayant des projectiles en mousse ou similaire sont admis, tant qu'il n'y a aucune balles, fléchettes ou projectiles disponible à lancer et que le mécanisme à été altéré afin qu'il ne soit plus fonctionnel.
- ★ AUCUNE reproduction fidèle d'armes contemporaines, fabriquées de quelconque matière que ce soit, ne sont admises lors de la convention, même si celles-ci respectent les règles mentionnées précédemment.
- ★ Les armes doivent être transportées de façon sécuritaire, soit rangées dans un étui, recouvertes ou encore attachées/suspendues.
- ★ Ne jamais pointer une arme sur qui que ce soit, toujours faire une visée vers un espace vide.
- ★ Fusil à l'eau sont admissibles, aucun fluide, produit ou autre ne doit être aspergé. Le fusil doit être vide à 100% du temps.

b. Épées, lames, couteaux ou toutes autres armes de mêlées

- ★ Les armes en métal incluant, mais ne se limitant pas aux épées, couteaux, armes d'arts martiaux, ne sont en aucun cas tolérées lors de la convention. Une réplique en plastique ou latex peut être admissible.
- ★ Toute arme de mêlée doit être attachée contre le participant lors de déplacement. Les armes peuvent être dégainées seulement lors de la mascarade ou pour la prise de photo sous certaines conditions.
- ★ Aucun combat fictif, de gestes brusques ou encore de brandir une arme dans un geste rapide. Il en va de la sécurité de tous et chacun.
- ★ Les bouts pointus et les côtés tranchants sont évalués. Autant sur le costume que sur les armes. Le responsable de la vérification des armes a le pouvoir décisionnel final quant à la sécurité des participants.
- ★ Les bâtons de baseball en bois et les bâtons de hockey sont interdits. Une réplique en latex, plastique ou caoutchouc est admissible.
- ★ Les armes des forces de l'ordre telles que les Tasers[®], bâtons et masses ne sont pas admises.
- ★ Les chaînes en métal sont interdites.

c. Restrictions de poids et de forme

- ★ Les armes ayant un poids élevé doivent être inspectées au comptoir. Il n'y a pas de limite de poids de prédéterminée puisque c'est du cas par cas.
- ★ Il en est de même pour la longueur des accessoires, par contre il peut y avoir certaines exceptions pour la mascarade.
- ★ Aucun tranchant, ni pointe ne sont tolérés.
- ★ Les armes ayant des insertions de métal sont permises seulement si le vérificateur d'armes en chef ou les membres du personnel qualifié considèrent que le tout reste sécuritaire.
- ★ Veuillez noter que certaines exemptions aux règles « reproduction d'armes actuelles », « pas d'armes de métal » et « brandir/se battre » peuvent être envisagées aux fins de la mascarade costumée. Si vous souhaitez soumettre une arme ou une routine pour une considération spéciale, veuillez consulter la directrice de la mascarade avant la date limite d'inscription à la mascarade. La décision du maître d'armes et des membres du SAGGEEK est définitive et est strictement appliquée pour garantir un environnement sûr à tous les participants à la convention.